

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 15 mai 2024 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

	38
☞ Nombre de membres présents :	37
☞ Nombre de membres ayant donné procuration :	1

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 15 mai à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALT-ORF
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLISHEIM
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLISHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM

- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES.

REÇU le

17 MAI 2024

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM

M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIENT EN OUTRE :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCOT
Mme Juliette OBERLE, Coordinatrice mobilité et climat
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public

EXCUSES :

M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est
M. Frédéric BIERRY, Président CEA
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

OBJET : FINANCES – SUBVENTION LEADER ST'HOPLA

N° 2024-261-PETR

EXPOSE

Le programme de covoiturage St'Hopla, mis en service par le PETR Bruche Mossig pour le compte de ses 3 communautés de communes, a été chiffré à un total de 288 234 € TTC pour la période de juin 2022 à décembre 2024. Des subventions ont été sollicitées et obtenues : ADEME (85 000 €) et la Collectivité européenne d'Alsace (26 512,5 €). Un dossier Fonds Vert a également été déposé mais reste en attente d'instruction.

Un financement complémentaire dans le cadre du programme LEADER (2023-2027) est envisagé sur les volets incitation financière au covoiturage via Karos, ainsi que les frais de communication, d'animation et de personnel, pour la période de mai 2023 à décembre 2024. Une déclaration d'intention a été envoyée à cet effet à la Région Grand Est le 4 mai 2023, ce qui marque le début de la période d'éligibilité des dépenses relatives au projet.

Le plan de financement proposé pour présentation au Comité de programmation LEADER du 30 mai 2024, se décline comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant € (TTC)	%
Incitation financière à la pratique du covoiturage	15 000	17,9%
Création charte graphique St'hopla	1 650	2,0%
Evénements mobilité / covoiturage	10 000	12,0%
Prestations graphiques	7 000	8,4%
Frais de personnel (Direction - 0,1 ETP de mai 23 à déc 24)	16 130	19,3%
Frais de personnel (chef de projet - 0,5 ETP de mai à juillet 23)	7 111	8,5%
Frais de personnel (cheffe de projet - 0,5 ETP de déc 23 à déc 24)	26 752	32,0%
Total	83 644 €	100%

FINANCEMENTS	Montant €	%
Fonds propres	17 193,58 €	20,56%
ADEME (acquis)	6 250,00 €	7,47%
Fonds Vert (sollicité)	10 200,00 €	12,19%
Leader	50 000,00 €	59,78%
Total	83 644 €	100%

DECISION**LE COMITE SYNDICAL**

- VU la convention relative à une prestation de service pour la gestion d'une plateforme de covoiturage à l'échelle du PETR approuvée par délibération n° 2024-249-PETR du Comité Syndical ;
- VU la convention relative à la mise en œuvre de Leader (Développement local mené par les acteurs locaux) dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027, signé par la Région Grand Est et le PETR Bruche Mossig, en date du 31 août 2023 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité,
approuve

le budget consacré au développement du covoiturage sur le territoire -volets incitation financière au covoiturage via Karos, frais de communication, d'animation et de personnel -, pour la période de mai 2023 à décembre 2024, tel que présenté ci-dessus pour 83 644€,

décide

de solliciter une aide Leader à hauteur de 50 000 € pour la mise en service du programme de covoiturage St'hopla, pour la période de mai 2023 à décembre 2024, sur la base du plan de financement détaillé ci-dessus ,

charge

le Président de de toutes les formalités et démarches y afférentes.

Le secrétaire de séance,



Daniel ACKER

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 17/05/2024

Publié le : 22/05/2024

